

## Foire aux questions

### A qui est ouvert l'appel à projet ?

L'appel à projets est ouvert aux personnes physiques majeures qui sont architectes, artistes, designers ou paysagistes français ou étrangers. Les candidatures collectives sont acceptées (duos d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, studios de designers ou paysagistes).

### Puis-je être membre de plusieurs équipes ?

Je ne peux faire partie que d'une seule et même équipe pour un même appel à projet.

### Puis-je présenter un projet déjà réalisé ?

Les candidats doivent présenter un projet original, dont ils assurent être les auteurs, ainsi qu'une proposition in situ respectant le cahier des charges.

### Dans quel carrés/*quadrati* puis-je proposer un projet ?

Chaque candidat peut présenter un projet pour un des 6 carrés de leur choix, la répartition des carrés se fera par la direction artistique du Festival selon le projet reçu.

### Existe-t-il des plans des jardins ?

Oui, nous vous invitons à télécharger l'ensemble de la documentation au lien présent sur la page du site de l'appel à projets.

### Comment se passe l'annonce de l'équipe lauréate ?

Les noms des membres de l'équipe lauréate sont communiqués individuellement puis par voie de presse et sur le site internet de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

### A quelles activités sera destinée la cabane ?

Les interventions et créations doivent être conçues pour des espaces extérieurs installées au sol, flottantes, perchées ou sur pilotis. Les projets étant en accès libre pour le public, les candidats doivent veiller à soumettre des projets accessibles et sécurisés pour les visiteurs.

Les cabanes du festival seront destinées à recevoir le public et la programmation estivale de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

### Quel est le budget du projet ?

L'équipe lauréate disposera d'un budget maximum de production de 20.000€ TTC (vingt mille euros toutes taxes comprises) pour concevoir, produire et réaliser leur projet. Le budget devra inclure 15% de marge pour aléas, le coût des matières premières et celui des autres prestations (notamment transport aller-retour, frais de montage et

démontage, embauche éventuelle d'un ingénieur si l'équipe n'est pas composée d'un ingénieur, honoraires). Cette enveloppe n'est pas fongible.

## **Quelle est la somme forfaitaire pour le défraiement ?**

L'équipe lauréate disposera d'une somme forfaitaire de 5.000 € TTC (cinq mille euros toutes taxes comprises) pour les frais liés à sa participation (notamment transport, hébergement et per diem pour les repérages, le montage et le démontage). Cette enveloppe n'est pas fongible.

La rémunération des autres collaborateurs intervenant ponctuellement doit être comprise dans les coûts de production.

## **Les équipes pourront-elles bénéficier d'un financement complémentaire au budget du projet ?**

Oui, il sera possible aux équipes candidates de compléter ce budget par des financements extérieurs en numéraire ou en soutien, nature ou compétence de la part d'un partenaire clairement identifié dans le projet et agréé par l'Académie de France à Rome – Villa Médicis au moment de la sélection des projets.

## **Quels sont les documents à soumettre pour la candidature ?**

Le dossier de candidature complet comprendra :

- **Portfolio et curriculum vitae détaillé de l'équipe** : la composition de l'équipe, une présentation des projets d'envergure auxquels les membres de l'équipe ont participé ;
- **Présentation du projet** : un document détaillé présentant la note d'intention et conceptuelle pour la cabane et des éléments graphiques (croquis, maquette et/ou dessins préparatoires du projet de cabane) - (3 pages maximum) ;
- **Note technique du projet** : un document détaillé présentant un plan de masse, des plans, coupes, une liste des matériaux envisagés, un planning prévisionnel de montage indiquant sa durée, la composition de son équipe ainsi que son phasage (5 pages maximum) ;
- **Un budget prévisionnel** : le cas échéant, le budget peut inclure des éventuels sponsors supplémentaires et mentionnés des mécénats en nature.
- **Justificatif d'identité** : pour chaque membre de l'équipe ;
- **Justificatif de l'agence, du studio, de l'association ou du collectif** : justificatif de raisons et de personnalités juridiques ;

Ces six documents doivent être déposés uniquement sur la plateforme de candidature dédiée après avoir rempli le formulaire de candidature en ligne.

## **Quel doit être le format et le poids électronique du dossier ?**

Les documents doivent être déposés en PDF au format A3 horizontal et les intitulés ne doivent contenir aucun accent ni signe particulier (ex. £, \*, #, (), ^...). Le poids électronique du dossier de candidature dématérialisé ne doit pas dépasser 20 Mo au total. Veillez à utiliser des navigateurs comme Google Chrome.

## **En quelle langue dois-je rédiger les documents ?**

Les dossiers de candidature peuvent être présentés en français, italien ou en anglais.

## Quel est le calendrier du projet ?

### **Calendrier de sélection du projet de l'équipe lauréate :**

- **Jeudi 12 mars 2026 à 12h (heure de Paris)** : ouverture de la plateforme de candidature pour l'appel à projets
- **Mardi 12 mai 2026 à 12h (heure de Paris)** : fermeture de la plateforme de candidature pour l'appel à projets
- **Juin 2026** : examen des dossiers par le jury et sélection du lauréat
- **Juillet-Août 2026** : annonce du lauréat sélectionné
- **Septembre 2026** : repérages par le lauréat à la Villa Médicis

### Calendrier indicatif de production du projet de l'équipe lauréate :

La production du projet de l'équipe lauréate s'inscrira dans le calendrier indicatif suivant :

- **Phase de préfiguration : juillet – septembre 2026.** Cette phase prospective de développement du projet proposé permettra de déterminer sa faisabilité et son calendrier de réalisation.
- **Phase de production : novembre 2026 – février 2027.** Cette phase permettra de lancer en production la cabane.
- **Phase de montage et construction : avril – mai 2027.**
- **Phase de démontage : octobre 2027.** L'ensemble de ces phases seront suivies par l'équipe lauréate.

## Comment s'organisera le déplacement et le séjour à Rome des équipes lauréates ?

Les dates seront fixées par l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

## Comment savoir si ma candidature a bien été enregistrée sur la plateforme ?

Une confirmation du dépôt de votre candidature vous sera adressée par courriel. Si vous ne recevez pas cette confirmation, merci de bien vouloir regarder dans les courriers indésirables.

**Pour toute question, nous vous invitons à contacter l'adresse suivante, nous ferons de notre possible pour répondre :**

**festivaldescabanes@villamedici.it**